

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME RÉUNION (SPÉCIALE) 2020 DU  
**COMITÉ DE SUPERVISION DES PLACEMENTS (CSP)**  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

Procès-verbal de la deuxième réunion (spéciale) 2020 du Comité de supervision des placements du Fonds commun de placement des Régimes de retraite de l'Université Laval, tenue le vendredi 20 mars 2020 à 11 h 00 par conférence téléphonique.

Sont présents : MM. Daniel Coulombe, Président du CP  
François Girouard, Membre expert  
Gilles Horrobin, Membre expert  
Michel Lemieux, Membre expert  
Yvan Pépin, Comité de placement  
Bruno Roy, Membre expert  
Mme Caroline Martel, Comité de placement

Personnes-ressources : MM. Sébastien Chabot, Gestionnaire, Placements, FCP  
Hugo Gagné, Gestionnaire, Placements, FCP  
Louis-Thomas Hudon, Analyste financier, FCP  
Martin Latulippe, Secrétaire par intérim (non-membre)  
Samuel Ouellet-Carrier, Analyste financier, FCP  
Mme France Simard, Secrétaire de réunion

---

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Actions mondiales – Gestionnaire de transition
3. Ajustements spéciaux des fonds
4. COVID-19 – Mise au point
5. Affaires nouvelles  
5.1

Levée de l'assemblée

---

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour précédemment décrit est adopté.

## 2. ACTIONS MONDIALES – GESTIONNAIRE DE TRANSITION

Le Comité est informé qu'en raison de la situation actuelle concernant le COVID-19, le FCP ne sera pas en mesure de compléter la recherche pour le gestionnaire de portefeuille d'actions mondiales au prochain trimestre puisqu'à ce moment les vérifications diligentes sur place sont mises en suspens.

En raison de ce délai, le FCP recommande au CSP de licencier le gestionnaire immédiatement et de nommer la firme *Pavillion* comme gestionnaire de transition. Le mandat donné à *Pavillion* consistera à neutraliser le portefeuille versus le MSCI Monde et à minimiser l'erreur de repérage face à ce dernier jusqu'à ce qu'un gestionnaire soit nommé.

*Pavillion* évalue à 2 bp les coûts directs de la transition et à 5 bp les coûts indirects pour un coût de transition total de 7 bp. Par contre, en raison de la volatilité des marchés, l'écart-type attendu des coûts potentiels d'impact de marché est de 44 bp.

Le Comité est en accord avec la recommandation du FCP, il recommande également de mettre en place une capacité de transiger des fonds indiciaires directement sur le marché pour éviter une éventuellement situation similaire.

Il est résolu à l'unanimité :

### **RÉSOLUTION CSP 20-02-02**

*« que le Fonds commun de placement accorde un mandat, à titre de gestionnaire de transition en actions mondiales, à la firme Pavillion, et ce, en remplacement d'Hexavest comme gestionnaire d'un des trois portefeuilles d'actions mondiales. »*

### **RÉSOLUTION CSP 20-02-02**

*« que le Président et le Vice-président du Comité de placement soient autorisés à signer tout document relatif à cet engagement. »*

## 3. AJUSTEMENTS SPÉCIAUX DES FOND

Selon la *Politique de rééquilibrage du FCP*, il est prévu que le FCP peut convoquer une réunion spéciale afin d'obtenir une dérogation à cette politique pour effectuer un rééquilibrage intrapériode sur des valeurs estimées s'il y a une correction de marché.

Le FCP a évalué la répartition de l'actif à la mi-mars en prenant les valeurs marchandes de tous les portefeuilles, à l'exception des placements alternatifs dont les valeurs ont été maintenues fixes. Selon les chiffres actuels, certaines transactions sont à effectuer.

Des gestionnaires ont été contactés afin d'obtenir leur point de vue sur des transactions potentielles. Les gestionnaires d'actions voient la situation présente comme une opportunité de marché et sont favorables à déployer plus de capitaux. Ils perçoivent aussi la crise comme étant épisodique et non structurelle. Le FCP recommande donc de demeurer discipliné et d'effectuer les transactions présentées.

Le CSP est plutôt d'avis que la situation actuelle comporte trop d'incertitudes pour agir et n'autorise pas la dérogation à la politique de rééquilibrage. Enfin, le Comité préfère que le FCP attende la mi-avril pour évaluer la répartition de ses actifs et de faire que les transactions nécessaires pour ramener le portefeuille à l'intérieur des fourchettes prescrites à partir de ce moment.

#### **4. COVID-19 – MISE AU POINT**

Le Comité est informé que tous les employés du FCP effectuent du télétravail et qu'actuellement tout se passe bien.

#### **5. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40.

Le Secrétaire par intérim,

  
Martin Latulippe  
Adopté le 27 mai 2020